



Place de la Gare 2
Case postale / Postfach 152
1951 Sion – Sitten

INDEMNITE JOURNALIERE SELON LCA

Primes 2025 en % des salaires

Personnes assurées : - Les membres de Ingénieurs Architectes Valais (**IAVS**)
(employés, employeurs et indépendants)

Prestations assurées : - 80 % du salaire
- Couverture élargie
- Durée des prestations 730 jours dans une période de 900 jours
- Avec imputation du délai d'attente

GROUPE A : Nouveaux affiliés ou sinistralité allant jusqu'à 30 % de la cotisation 2023

Délai d'attente en jour :		2	10	21	30	60	90	120
Maladie et accidents	%	2.95	2.10	1.50	1.25	0.95	0.80	0.75
20 % supplémentaires	%	0.80	0.55	0.40	0.35	0.30	0.25	0.20
Maladie	%	2.50	2.00	1.30	1.05	0.90	0.75	0.65
20 % supplémentaires	%	0.75	0.45	0.35	0.35	0.30	0.25	0.20

GROUPE B : Sinistralité supérieure à 30 % de la cotisation 2023

Délai d'attente en jour :		2	10	21	30	60	90	120
Maladie et accidents	%	5.30	3.85	3.00	2.00	1.45	1.10	1.00
20 % supplémentaires	%	1.35	1.00	0.80	0.45	0.40	0.30	0.25
Maladie	%	4.70	3.40	2.55	1.75	1.25	0.95	0.90
20 % supplémentaires	%	1.25	0.95	0.75	0.45	0.35	0.25	0.20

GROUPE C : Sinistralité supérieure à 30 % de la cotisation 2023 avec une évolution de la sinistralité défavorable en 2024

Délai d'attente en jour :		2	10	21	30	60	90	120
Maladie et accidents	%	6.95	5.10	4.10	2.50	1.90	1.30	1.10
20 % supplémentaires	%	1.80	1.30	1.10	0.60	0.60	0.30	0.30
Maladie	%	6.20	4.30	3.50	2.30	1.40	1.05	1.00
20 % supplémentaires	%	1.50	1.20	1.00	0.60	0.40	0.20	0.20

Selon les conditions générales de l'assurance collective d'une indemnité journalière selon la LCA – Edition 01.01.2022 – du Groupe Mutuel.

Les transferts du groupe B vers A et C vers B dépendent de la sinistralité des années 2023 et 2024.
Les tarifs du groupe B sont applicables pendant 2 ans au moins